

# Poursuite de l'implantation de mares permanentes et temporaires

## Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2021



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Ville d'Albi
- **Services de la collectivité associés** : Service Patrimoine Végétal et Environnement
- **Budget** : 28 000 euros TTC en 2021 pour les mares de Jarlard et Lavazière
- **Partenaires financiers** : Ville d'Albi - Agence de l'eau Adour Garonne pour les chantiers participatifs
- **Partenaires techniques** : Association Centre Équestre de Lavazière, Ligue de Protection des Oiseaux du Tarn, Eurovia (pour le BTP) et Bioprésence (pour la signalétique)
- **Date de début du projet** : janvier 2021
- **Date de fin** : décembre 2021



### OBJECTIFS

Volonté municipale depuis 2010 de créer des zones humides, afin de diversifier les habitats, favoriser de nouvelles niches écologiques et donc augmenter le potentiel de biodiversité. En cette période de réchauffement climatique, la création ou la restauration de mares permanentes et temporaires représente

aussi un puissant facteur de sensibilisation citoyenne à la découverte de nouvelles espèces (reptiles, amphibiens, odonates, ..) et à la préservation de la biodiversité locale.

Un inventaire des habitats et espèces a été réalisé dans le cadre de l'ABC (de 2018 à 2020). Il a confirmé une grande variété d'espèces d'amphibiens présentes sur le territoire communal mais une répartition inégale et parfois critiques pour certaines zones humides.

Cela a conforté la poursuite d'un engagement municipal fort pour favoriser les zones humides, avec des objectifs écologiques et pédagogiques ambitieux :

- Améliorer le « potentiel de biodiversité » / richesse et diversité spécifiques des sites ;
- Intégrer des zones humides permanentes ou temporaires aux projets d'aménagement ;
- Gérer les espaces en favorisant les espèces dépendantes des milieux aquatiques ;
- Sensibiliser les albigeois à une biodiversité insoupçonnée ;
- Établir un protocole de suivi des espèces afin de mieux les connaître, d'évaluer l'impact des aménagements (suivi reptiles + inventaires amphibiens) et de projeter des aménagements adaptés (sites de reproduction) ;
- renforcer les réseaux trophiques.

## **MESURES MISES EN OEUVRE**

Depuis 2012 :

- pose de radeaux artificiels végétalisés sur le lac de Pratgraussals en 2010 ;
- création en régie des mares à l'embouchure du ruisseau de Caussels, en 2018 ;
- création en régie d'une mare pédagogique la Mouline en 2012, agrandissement en 2018 ;
- restauration de la mare d'Innoprod en 2017 ;
- création en 2020 d'une mare temporaire dans le bois de Jarlard et d'une zone humide tampon près du lac de Pratgraussals.

### Focus sur les réalisations de mares, engagées en 2021 sur 2 sites :

Sur les terrains municipaux de Lavazière, le diagnostic écologique a mis en avant la nécessité de créer une zone humide permanente pour augmenter le potentiel biologique du site, notamment pour la colonie permanente d'hirondelles rustiques. En accord avec le Centre Équestre Albigeois, la Ville a débuté les travaux pour la création d'une mare artificielle de 120 à 150m<sup>2</sup>. Alimentée par les eaux de pluie collectée sur la toiture des hangars. Avec une moyenne de 731 mm de pluie par an, les 340m<sup>2</sup> de toiture représentent un apport annuel de 250 m<sup>3</sup> d'eau.

La mare, dont l'aménagement a débuté en janvier est située en aval du Centre Équestre, à moins de 150 mètres des premiers nids d'hirondelles et au bord d'un sentier pédagogique (écologie du paysage).

L'achat en 2019 par la Ville du bois de Jarlard, cette parcelle se situe dans le prolongement de l'Echappée verte, le long du ruisseau du Caussels, et doit permettre de conjuguer cheminement doux, espaces sportif et de détente et sanctuaire de biodiversité.

Le tracé retenu a permis de préserver des arbres d'avenir et des zones à intérêts naturalistes, de réutiliser au maximum les emprises des cheminements existants afin de minimiser le défrichage et de préserver le site (maintien d'arbres morts sur pieds pour les rapaces nocturnes et les chauves-souris par exemple).

Depuis la création d'une mare en juillet des larves de salamandres ont été observées. Le service PVE a réalisé début d'année des aménagements (hibernaculums visitables et plaques à reptiles) pour pouvoir évaluer les populations d'amphibiens et reptiles.

## **RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE**

La colonisation des mares temporaires par les amphibiens a été immédiate sur tous les sites aménagés, ce qui met en évidence un manque de sites de reproduction pour de nombreuses espèces d'amphibiens et d'odonates entre autres.

Mare pédagogique de la Mouline (avec membrane et alimentée par une source): présence d'une espèce protégée (Cordulie à Corps fin), ponctuellement de Héron Bihoreau. Elle est un lieu d'animations naturalistes pour les scolaires (du CE2 au CM2).

Mares de l'embouchure du Causse, près du restaurant Robinson en 2018 (2 mares sans membrane alimentées par une source).

Mare de Lavazière (début projet novembre 2020 membrane alimentée par eaux de pluie) : elle bénéficiera d'une signalétique pédagogique dédiée, avec une thématique axée sur le croquis naturaliste en lien avec le sentier de valorisation de la Biodiversité.

Lors des inventaires de l'ABC, ont été contactées quelques espèces patrimoniales (Cordulie, Loutre, Salamandre, ...).

En développant les zones humides les continuités écologiques et réseaux trophiques sont renforcés.

## **Coordonnées**

Albi

## **Liens utiles**

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)

[En savoir plus](#)

## **Contact**

Guillaume LAVAL, adjoint du directeur Patrimoine Végétal et Environnement

0684482706

[guillaume.laval@mairie-albi.fr](mailto:guillaume.laval@mairie-albi.fr)